



CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE PROGRAMMATION

ESPACE CHRISTIAN DENTE (ECD) - ACP LA MANUFACTURE CHANSON

- Notre salle est dédiée à la chanson. Nous sommes attaché.e.s à la création, nous favorisons donc les projets constitués de chansons originales. **Toutes les formes de chanson** nous intéressent, quelle que soit leur langue et leur style musical.
- Etant de petite taille (jauge max : 50 places - plateau : 12 m²), nous y présentons des artistes en petite formule (maxi 3 musiciens et en principe sans batterie...).
- **Les concerts ont lieu les lundis, mercredis et vendredis.** Les lundis sont essentiellement réservés aux artistes en résidence. Les jeudis sont dédiés à des scènes ouvertes hebdomadaires. La programmation se déroule principalement **d'octobre à juin**, et se prépare au semestre : de mars à juin nous travaillons sur la programmation d'octobre à décembre, puis de septembre à décembre nous travaillons sur la programmation de janvier à juin de l'année suivante.
- Nous proposons des **Contrats de Coréalisation** selon les modalités suivantes :
 - un contrat est établi avec la structure (disposant d'une licence d'entrepreneur du spectacle) productrice de l'artiste. Une répartition de la recette nette est effectuée selon les modalités suivantes :
 - 20% (producteur) / 80% (Manufacture Chanson) si la recette nette moyenne est inférieure à 200 € HT
 - 50% (producteur) / 50% (Manufacture Chanson) si la recette nette moyenne est de 200 € HT et plus
 - Places 18 €, 14 €, 12 € ou 4 €.

La recette nette est égale à la recette HT globale diminuée des droits d'auteur versés à la SACEM et de la taxe sur les spectacles versée au CNM.

En cas de programmation dans le cadre d'un accompagnement spécifique (résidences de création, de diffusion) et selon le choix du comité de programmation, nous proposons des **Contrats d'Engagement** aux conditions suivantes :
 - 1 cachet de 145 € Brut par artiste.
- Les contrats prévoient :
 - la mise à disposition de la salle en ordre de marche (avec équipement son, lumière et piano acoustique) à partir de 16h (pour un concert à 20h30) et fermeture à 23h30
 - la mise à disposition d'un technicien polyvalent pouvant assurer la régie son et lumière
 - la mise à disposition d'une loge
 - la mise à disposition du personnel d'accueil et de billetterie
 - une **communication** sur l'ensemble de la programmation via notre site internet, nos newsletters, les réseaux (Facebook, Instagram, Twitter), les sites d'agendas et sorties, le programme papier de l'ECD distribué dans une centaine de lieux parisiens et l'affichage sur place...

Si votre projet est professionnel et compatible avec les éléments ci-dessus, vous pouvez adresser une demande uniquement par e-mail (avec lien d'écoute) à

programmation@manufacturechanson.org

📽 - CAPTATIONS VIDÉOS

Une prestation de captation vidéo comprenant une « réalisation - montage » en temps réel ainsi que l'enregistrement et la diffusion en direct du concert sur internet *via* YouTube peut être proposée :

- au tarif de 180 € TTC pour les concerts en contrat de coréalisation
- gratuitement pour les concerts en contrat d'engagement (sous réserve d'un nombre minimum de réservations)

L'utilisation de la vidéo est ensuite libre pour l'artiste tant qu'elle reste dans un cadre non commercial et promotionnel.